

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Réhabilitation de 4 logements
40 rue Battant - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de
1 210 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement
Caisse de Garantie au Logement Social) - Modification de la délibération
du 27 février 1984**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 27 février 1984, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 210 000 F, contracté à hauteur de 1 091 544 F, auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de réhabilitation de 4 logements 40 rue Battant à Besançon.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant résiduel de 1 072 860,55 F et pour la durée résiduelle de 28 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités : 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 27 février 1984.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM, ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la délibération qui lui est proposée.